



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E69522

VALABLE JUSQU'AU 12/03/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/1961

Forme juridique : SASU

Capital : DEPUIS LE 24/07/2025
77 400

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE B 061 802 070

Siret : 061 802 070 00062

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9008029

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS H. SAINT-PAUL

3 ALLEE DES MARAICHERS
IMMEUBLE HELIOPOLIS 1
13013 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 11 44 91

Fax : 04 91 11 44 80

Portable : 06 14 26 12 15

Site Internet : hsaintpaul.fr

E-mail : s.casimiro@hsaintpaul.fr

Responsabilité légale :
CASIMIRO SYLVAIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 71

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/01/2026
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/09/2026
5274	Exploitation d'installation de chauffage et de rafraîchissement avec garantie totale dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/09/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.